

Prévention du risque routier et des addictions

Formation APRODEM : sensibilisation à la prévention des risques professionnels (selon éligibilité)

Télécharger la grille tarifaire

Durée :

1 jour (7 heures)

Date(s) :

Moirans : Nous consulter, Entreprise : Intra : nous consulter

Délais d'accès :

Être inscrit(e) au minimum 3 semaines avant le début de la formation

Tarifs :

Consulter la grille tarifaire.

Organisation :

Interentreprises, Intra-entreprise

Prérequis :

Aucun

Modalités d'accès :

Sur inscription

Validation :

Certificat de réalisation, Journées thématiques

**Les +
de la formation**

- Formation courte, complète et concrète
- Financement possible APRODEM

Méthodes et moyens pédagogiques :

- Échanges d'expériences à partir de cas concrets dans les entreprises des participants
- Exercices et étude de cas

Intervenants :

Tous nos intervenants sont issus du monde industriel et experts dans leur domaine.

OBJECTIFS

Cette formation permet d'évaluer les risques liés aux déplacements professionnels et aux conduites addictives, et de structurer un plan de prévention efficace en lien avec les obligations réglementaires et le document unique.

À l'issue de ce programme, les stagiaires seront capables de :

- Évaluer le risque routier encouru par les salariés
- Définir les conditions de lancement d'une démarche de prévention du risque routier
- Identifier les principaux éléments d'un plan de prévention du risque routier en entreprise
- Identifier et comprendre l'évolution des consommations de substances psychoactives et des comportements addictifs
- Décrire les moyens d'action qui s'offrent à l'entreprise pour agir efficacement et durablement pour la santé et la sécurité des salariés et, définir la responsabilité de chacun
- Construire ou poursuivre une démarche de prévention adaptée

PROGRAMME

- Le cadre réglementaire
- L'évaluation du risque routier lié aux activités de l'entreprise en lien avec le document unique
- La démarche et le plan de prévention du risque routier en entreprise de prévention : présentation et étapes, conditions de mise en œuvre et de réussite de la démarche, repérage des domaines d'action : organisation du travail, comportements des salariés conducteurs, véhicules, parking et circulation sur le site, communication
- L'identification des acteurs et ressources disponibles
- Le cas particulier des déplacements domicile/travail : gestion du "risque trajet"
- L'élaboration du plan de mobilité
- L'élaboration de procédures et de fiches réflexes précisant le rôle des différents acteurs dans les situations de troubles du comportement ponctuels ou chroniques
- L'établissement des règles applicables dans l'entreprise en matière de consommation
- La nécessité de la formation des encadrants et de la sensibilisation du personnel accompagnant le déploiement de ces règles et procédures
- L'inscription sur le DUER des risques addictifs au même titre que les autres risques professionnels

MODALITÉS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION

- Évaluation des acquis par quiz en fin de formation
- Certificat de réalisation